



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4610

Approbation du Legs de Monsieur Massot au Musée des beaux-arts de trois œuvres d'une valeur de 1 700 euros

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4610 - APPROBATION DU LEGS DE MONSIEUR MASSOT AU  
MUSEE DES BEAUX-ARTS DE TROIS ŒUVRES D'UNE  
VALEUR DE 1 700 EUROS (DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Monsieur François Massot avait fait le 17 octobre 2015 auprès de Maître Christine Delille, notaire à Mauzé-sur-le-Mignon un testament dans lequel il avait exprimé sa volonté de faire un legs au Musée des beaux-arts de Lyon des tableaux et lithographies qu'il possédait.

A son décès, le 6 mars 2018, Maître Delille, a pris contact avec la Ville de Lyon pour l'informer de ce legs. Un conservateur s'est rendu, avec un représentant du notaire, chez Monsieur Massot et a choisi 3 œuvres de la collection présentant un intérêt à regagner les collections du Musée :

- une lithographie signée, d'après Renoir, *Couple dansant* ;
- une eau forte (technique de gravure), Chagall, *L'Enterrement du procureur* ;
- une toile, tableau du XVII<sup>e</sup>, *Paysage animé*.

Ce choix a été acté par le notaire. L'ensemble de ces trois œuvres est valorisé à hauteur de 1 700 €.

Le don est assorti de conditions et charges puisque dans son testament Monsieur Massot a fait part de sa volonté que soit indiqué sur le cartel de présentation de chacune des œuvres : « Don des Docteurs F. et R. Massot ».

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

**DELIBERE**

- 1- Le legs de Monsieur Massot est accepté.
- 2- La Ville de Lyon / Musée des beaux-arts s'engage à respecter la volonté de Monsieur Massot en ce qui concerne la présentation des œuvres.

3- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

Désignation	Nature comptable	Montant en €
3 œuvres de la collection de Monsieur Massot	2168	1 700€

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER